

Association Les Voitures Anciennes de l'Outaouais

Fiche d'inscription 2025 Membership Form



Renouvellement
Renewal

de carte
Card #

Ou /Nouvelle Inscription
Or New Registration

INFORMATION PERSONNELLE

Vous / You

Prénom, Nom de Famille
First Name, Family Name

Conjointe
Spouse

Prénom, Nom de Famille
First Name, Family Name

Adresse
Address

Rue / Street

App. #

Ville / City

Province

Code Postal
Postal Code

No. Téléphone/Telephone (xxx-xxx- xxxx)

Maison/Home

Cellulaire

Autre

Courriel/Email

Abonnement aux nouvelles
Subscribe to news updates

CATÉGORIE DE VÉHICULE - VEHICLE CATEGORY

Une voiture doit avoir 25 ans et plus pour être inscrite./Vehicles must be of 25 years old or older to be listed.

Véhicule Vehicle	Année Year	Marque Make	Modèle Model	Classique ou Modifié Classic or Modified
1				
2				
3				

COÛT D'INSCRIPTION ET DE RENOUVELLEMENT REGISTRATION AND RENEWAL COST

Nouveau membre et Renouvellement New member and renewal	Tarif unique / Uniform fee	50 \$ <input type="checkbox"/>
Nouveau membre après juillet New member after july	Tarif unique / Uniform fee	40 \$ <input type="checkbox"/>
Nouveau membre après août New member after august	Tarif unique / Uniform fee	30 \$ <input type="checkbox"/>

AUTORISATION ET BÉNÉVOLAT - AUTHORIZATION AND VOLUNTEER

L'Association a le droit de publier mon nom, le nom de mon/ma conjoint(e) et/ou des photos sur le site web, Facebook et toutes publications dans l'intérêt des membres. / The Association has the right to publish my name, my spouse's name and/or pictures on the web site, Facebook or any publications for the benefit of the members. Les photos demeurent la propriété de l'association/ The pictures remain the property of the Association.

*Je suis intéressé(e) à faire du bénévolat occasionnellement pour l'Association.
I am interested in becoming a volunteer occasionally for the Association.*

Voir Verso - See Reverse

ARTICLE 5 DES RÈGLEMENTS - ARTICLE 5 OF THE REGULATIONS

Pour approuver la candidature d'une personne qui désire devenir membre, le Conseil d'administration tient compte des critères suivants:

- Ø La volonté du candidat à poursuivre les objectifs de l'Association;
- Ø L'honnêteté, la loyauté, la prudence et la diligence du candidat;
- Ø La participation du candidat.

To approve an individual's candidacy to become a member, the Administrative Council takes into account the following criteria:

- Ø The willingness of the candidate to follow the objectives of the association;
- Ø The honesty, loyalty, prudence and diligence of the candidate;
- Ø The participation of the candidate.

Le Conseil d'administration peut refuser la candidature de toute personne qui ne satisfait pas à ces critères.

The Administrative Council can refuse the candidacy of any person who does not meet these criteria.

OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION - OBJECTIVES OF THE ASSOCIATION

- Promouvoir le regroupement de personnes intéressées aux voitures anciennes dans l'Outaouais;
- Favoriser les échanges entre les personnes, les groupes ou les associations intéressées aux voitures anciennes.
- Organiser les rencontres, séminaires, conférences, défilés et expositions reliés aux voitures anciennes;
- Promouvoir l'entraide entre les membres.

- To promote the gathering of persons interested in vintage vehicles in the Outaouais region;
- To further the exchange between persons, groups or associations interested in vintage vehicles;
- To organise outings, seminars, conferences, shows and expositions related to vintage vehicles;
- To promote assistance between members.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE - CONDITIONS OF ELIGIBILITY

Toute personne qui devient membre de l'Association Les Voitures Anciennes de l'Outaouais, reconnaît avoir pris connaissance des règlements de l'Association et accepte de s'y soumettre, faute de quoi, elle pourrait se faire destituer par le Conseil d'administration si elle ne satisfait plus aux critères énoncés à l'article 5 des règlements. De plus, le membre accepte les conditions concernant le type de voiture qu'il possède, à savoir s'il fait partie de la catégorie "Classique" ou "Modifié". **Une voiture doit avoir 25 ans ou plus pour être inscrite dans la section « Catégorie de véhicule ».**

Each person who becomes a member of " l'Association Les Voitures Anciennes de l'Outaouais", acknowledges and accepts to follow the regulations of the Association, and understands that their membership can be revoked by the Administrative Council if the person does not meet the criteria listed in article 5 of the regulations. As well, the member accepts the conditions concerning the Category and type of vehicle they possess -Classic or Modified. **Vehicles must be 25 years old or older to be listed in the section "Vehicle Category".**

PAIEMENT PAR CHEQUE - PAYMENT BY CHEQUE

Libeller votre chèque à l'ordre de **Association Les Voitures Anciennes de l'Outaouais** et le faire parvenir accompagné de ce formulaire à l'adresse suivante:

Make your cheque payable to the **Association Les Voitures Anciennes de l'Outaouais** and return it along with this form to the following address:

Association Les Voitures Anciennes de l'Outaouais, C.P. 85055, Gatineau (QC) J8P 7V2

SIGNATURE

En signant, je reconnais d'avoir lu et consentie à l'article 5 du règlements, des objectifs de l'association ainsi que des conditions d'admissibilité
By signing, I recognize 'having read and agreed upon' section 5 of the regulations, the objectives of the association and the conditions of eligibility.

Signature du membre / Member's Signature

Jour et Mois / Month and Day

2025

Signature du conjoint (e) membre / Spouse Member's Signature

Jour et Mois / Month and Day

2025